



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

SAISON 2025/2026 PROCES VERBAL N°21

Réunion par voie électronique du 19 janvier 2026

Président de séance : Mr Dominique FONTAINE

Membres de la commission présents : Mrs Thierry BLONDEL - Luc DUVAL - Thomas NIEMIER

Absents excusés: Mr. Denis OLIVIER - Frederic LUCAS

Assiste à la réunion : M. Philippe DAJON, membre du CODIR et président de la Commission Départementale des Règlements et Contentieux

INFORMATIONS AUX CLUBS

Nous rappelons aux clubs que pour toute communication ou demande d'information, ils doivent :

- Soit utiliser l'adresse électronique du district : district@dfsm.fff.fr
- Soit téléphoner au 0276528172

En aucun cas vous ne devez contacter directement un membre de la commission.

Merci d'indiquer la catégorie et la poule dans lesquelles évolue votre équipe

Appel des décisions : Les décisions de la Commission Départementale des Compétitions Masculines Jeunes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée ceci **Dans un délai de 2 jours** à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Les dates et heures des rencontres sont fixées au calendrier, elles sont **IMPÉRATIVES**.

Aucune dérogation ne saurait être accordée, sauf circonstances exceptionnelles, seule la CDCMJ pourra accorder une dérogation, il sera possible d'avancer les dates des rencontres sur Footclub avec l'accord du club adverse

Il est demandé aux clubs de répondre le plus rapidement possible aux demandes de modification de matchs sur FOOTCLUB

Homologation des rencontres : Article 147, l'homologation des rencontres masculines jeunes est Prononcée par la CDCMJ, cette homologation est de droit le trentième jour à minuit, si aucune Instance la concernant n'est en cours et si aucune demande visant à ouvrir une procédure n'a été envoyée avant cette date.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

VOEUX DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS MASCULINES JEUNES

A l'occasion de la nouvelle année la CDCMJ présente aux dirigeants, éducateurs, arbitres et joueurs ses meilleurs vœux pour l'année 2026.

COURRIER

Suite au mail de CA LONDINIERE une réponse à votre question vous sera faite par mail par le DFSM.

ADOPTION DU PV

En l'absence d'observation le procès-verbal n°20 est adopté à l'unanimité des membres présents.

RECTIFICATIF

U13 D4 Poule Q du 29 novembre 2025

Match n°55002173 : LA F.A CAUX MARINE 2 / CA LONGUEVILLAIS 3

Amende de CA LONGUEVILLAIS sur le PV n°17 en réunion plénière du 9 décembre 2025 publié le 19 décembre 2025.

Suite à une administrative la commission supprime l'amende de 20€ à CA LONGUEVILLAIS.

U13 D1 Poule B du 29 novembre 2025

Match n°54938829: SC FRILEUSE 3 / YVETOT AC 8

Amende d'YVETOT AC sur le PV n°17 en réunion plénière du 9 décembre 2025 publié le 19 décembre 2025.

Suite à un problème informatique la commission supprime l'amende à YVETOT AC de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

DOSSIER EN RETOUR DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

U18 D2 Poule C

Match n°54013385 : AS SASSETOT THEROULDEVILLE 21 / USF FECAMP 22 du 18 octobre 2025

Prenant connaissance de la décision de la commission départementale de l'arbitrage du PV n°15 du 26 décembre 2025 publié le 5 janvier 2026.

La commission donne match à rejouer à une date ultérieure.

Rencontres du 22 novembre 2025

U15 D2 Poule J

Match n°54016164: QRM 2 / FC BONSECOURS S. LEGE 1

Score acquis sur le terrain

Rencontres du 29 novembre 2025

U13 D1 Poule B

Match n°54938831 : HAVRE CAUCRIAUVILLE S 6 / OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 5

Score acquis sur le terrain

Courriel : district@dfsmafff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Rencontres reportées du 13 décembre 2025

U18 D1

Poule C

Match n°54011881 : US LUNERAYSIENNE 21 / F LA BOUCLE DE SEINE 21 joué le mercredi 17 décembre 2025

Forfait déclaré de F LA BOUCLE DE SEINE 21, par mail envoyé le mardi 16 décembre à 15h12.

La commission jugeant en 1ère instance :

✓ donne match perdu par forfait déclaré (0 point) à F LA BOUCLE DE SEINE 21 sur le score de 0 but à 3, pour en faire bénéficier US LUNERAYSIENNE 21 sur le score de 3 buts à 0,

Inflige une amende de 80 € à F LA BOUCLE DE SEINE en application des droits de pénalités du DFSM.

U18 D2

Poule A

Match n°54012981 : ESM GONFREVILLE ORCHER 23 / RC PORT DU HAVRE 21

La commission inflige à ESM GONFREVILLE ORCHER une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

Poule E

Match n°54013609 : CA LONGUEVILLAIS 21 / FALAISES DU TALOU 22

La commission inflige à CA LONGUEVILLAIS une amende de 20€ pour FMI non transmise dans les délais après la rencontre.

Journée du 13/12/2025

U13 D1

Poule A

Match n°54938798: QRM (4) / US LUNERAYSIENNE (4)

La commission inflige à QRM une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

La commission inflige à US LUNERAYSIENNE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).

Match n°54938799 : STADE SOTTEVILLE CC (5) / AL DEVILLE MAROMME (3)

La commission inflige à AL DEVILLE MAROMME une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).

Poule B

Match n°54938843: YVETOT AC (8) / HAVRE CAUCRAUV S (6)

Dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux.

La commission faisant sienne de la décision de la commission des Règlements et Contentieux du PV n°06 paru le 22 décembre 2025.

La commission des Règlements et Contentieux décide de donner match perdu par pénalité à l'équipe du HAVRE CAUCRAUV S (6) sur le score de 0 à 3, pour en faire bénéficier l'équipe d'YVETOT (8) sur le score de 3 buts à 0.

Match n°54938846: SC FRILEUSE (3) / OLYMPIA'CAUX FOOTBAL (5)

La commission inflige à OLYMPIA'CAUX FOOTBAL une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 2).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Match n°54938828 : US LILLEBONNAISE (5) / SC OCTEVILLE SUR MER (4)

La commission inflige à US LILLEBONNAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant que délégué).

Match n°54938845: ESM GONFREVILLE (4) / CS GRAVENCHON (4)

La commission inflige à ESM GONFREVILLE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à ESM GONFREVILLE une amende de 60€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Feuille de match mal remplie, Manque le verso de la feuille de match, Manque le numéro de licence du joueur n°2, Manque les numéros d'identité de l'arbitre central, de l'arbitre assistant 1 et du délégué).

La commission inflige à CS GRAVENCHON une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Manque le numéro d'identité de l'arbitre assistant 2).

Match n°54938842 : SC OCTEVILLE SUR MER (4) / O. PAVILLAIS (5)

La rencontre est reportée à une date ultérieure.

U13 D2

Poule A

Match n°54939299 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 4 / SC PETIT COURONNE 3

La commission inflige à FC ST ETIENNE DU ROUVRAY une amende de 20€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur, arbitre et arbitre assistant 1)

Match n°54939300: GRAND QUEVILLY FC 5 / CO CLEON 3

La commission inflige à GRAND QUEVILLY FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre)

La commission inflige à CO CLEON une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Match n°54939301 : FC BARENTINOIS 3 /US DE GRAMMONT 3

La commission inflige à US DE GRAMMONT une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Poule C

Match n°54939363 : FC NEUFCHATEL EN BRAY 3 / CA LONGUEVILLAIS 4

La commission inflige à CA LONGUEVILLAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Match n°54939366 : O. PAVILLAIS 6 / FC FREVILLE BO. SIVOM 3

La commission inflige à O. PAVILLAIS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

Poule D

Match n°54939393 : AS FAUVILLAISE 4 / YVETOT AC 4

La commission inflige à AS FAUVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Match n°54939395: Grpt ST AUBIN VIGOR 4 / E. MOTTEVILLE X MARE 4

La commission inflige à GRPT ST AUBIN VIGOR une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

Poule E

Match n°54939421 : AS DE MONTIVILLIERS 3 / SOLIDARITE S GOURNAY 3

La commission inflige à AS DE MONTIVILLIERS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre)

La commission inflige à SOLIDARITE S GOURNAY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de

Courriel : district@dfsmafff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

U13 D3

Poule A

Match n°54977132 : GRAND QUEVILLY FC 6 / CA CHEMINOTS STEPHANAISE 3

La commission inflige à GRAND QUEVILLY FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

Match n° 54977134: CAUDEBEC ST PIERRE F 5 / QRM 5

La commission inflige à CAUDEBEC ST PIERRE F une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

La commission inflige à QRM une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (absence éducateur)

Poule B

Match n°55002458: FC BOOS 3 / ASSO FAC 1

La commission inflige à FC BOOS une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre)

La commission inflige à ASSO FAC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Match n°55002461 : AS LONDAISE 1 / FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 5

La commission inflige à AS LANDAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

Poule C

Match n°54979048 : AI DEVILLE MARONNE 4 / MONT ST AIGNAN FC 5

La commission inflige à MONT ST AIGNAN FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Poule D

Match n°54977349 : OLYMPIA'CAUX FOOTBALL 6 / FC LOUDETOT 2

La commission inflige à FC LOUDETOT une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Match n°54977350: CS GRAVENCHON 5 / AS SASSETOT THEROULDEVILLE 2

La commission inflige à CS GRAVENCHON une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

La commission inflige à AS SASSETOT THEROULDEVILLE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Match n°54977351 : US DE BOLBEC 3 / FC LE TRAIT DUCLAIR 3

La commission inflige à FC LE TRAIT DUCLAIR une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Match n°54977352: US ST MACLOU LA BRIERE 2 / US DE GODERVILLAISE 3

La commission inflige à US DE GODERVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Poule E

Match n°55002432 : ES AUMALOISE 2 / FC NEUFCHATEL EN BRAY 4

La commission inflige à ES AUMALOISE une amende de 30€ pour non-utilisation de la FMI

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Poule F

Match n°54977662 : AS FAUVILLAISE 5 / GRPT MOULIN ECALLES 5

La commission inflige à AS FAUVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre)

Match n°54977663 : FC OFFRANVILLAIIS 6 / FC DIEPPE 3

La commission inflige à FC DIEPPE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 2)

Match n°54977664 : CA LONGUEVILLAIS 5 / AJ CAULLE BOSC HARD 2

La commission inflige à AJ CAULLE BOSC HARD une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

Match n°54977665: AS OURVILLAISE 1 / US HERICOURT 2

La commission inflige à AS OURVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

La commission inflige à US HERICOURT une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (absence arbitre assistant 2)

Poule G

Match n°54977811 : LE HAVRE FC 2012 4 / LE HAVRE S'PORT FOOT 3

La commission inflige à LE HAVRE FC 2012 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

La commission inflige à LE HAVRE S'PORT FOOTBALL une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (absence arbitre assistant 2)

Match n°54977812 : US DES FALAISES 3 / RC HAVRAIS 1

La commission inflige à US DES FALALAISES une amende de 20€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur, arbitre et assistant 1)

La commission inflige à RC Havrais 2012 une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (absence arbitre assistant 2)

Poule H

Match n° 54942392 : SOLIDARITE GOURNAY 4 / AS ST ADRESSE BUT 3

La commission inflige à SOLIDARITE S GOURNAY une amende de 20€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur, arbitre et arbitre assistant 1)

La commission inflige à AS ST ADRESSE BUT une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (absence arbitre assistant 2)

Match n° 54942393 : ESM GONFREVILLE ORCHER 5 / SC OCTEVILLE SUR MER 5

La commission inflige à ESM GONFREVILLE ORCHER une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

Match n° 54942394: GRPT ST AUBIN VIGOR 5 / ESPC ST GILLES ETAINHUS 3

La commission inflige à GRPT ST AUBIN VIGOR une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de d'arbitrage (même éducateur et arbitre assistant 1)

U13 D4

Poule A

Match n°55003782: ESP FOOTBALL 1 / ROUEN SAPINS FC 1

Forfait non déclaré de ROUEN SAPINS FC 1

La commission jugeant en première instance :

Donne match perdu par forfait à ROUEN SAPINS FC 1 sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier s ESP FOOTBALL 1 sur le score de 3 buts à 0 but

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

La commission inflige à ROUEN SAPINS FC une amende de 99€ pour forfait non déclaré en application des droits du DFSM

Match n°55003784 : ST AUBIN FC 3 / AS MADRILLET CHATEAU BLANC 2

La commission inflige à ST AUBIN FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage
(Même personne sur le banc et arbitre assistant 1)

La commission inflige à AS MADRILLET CHATEAU BLANC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule C

Match n°55002489 : FC ST ETIENNE DU ROUVRAY 3 / STADE SOTTEVILLE CC 3

La commission inflige à FC ST ETIENNE DU ROUVRAY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1)

Poule D

Match n°54978971 : FC ST JULIEN PT QUEVILLY 3 / US DE GRAMMONT 3

La commission inflige à FC ST JULIEN PT QUEVILLY une amende de 60 € pour non-utilisation de la FMI et insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre absence arbitre assistant, absence numéro de match)

Poule F

Match n°55005575: GRPT US CRIEL EU FC 2 / AS GOURNAY FOOTBALL 2

Forfait non déclaré d'AS GOURNAY FOOTBALL 2

La commission jugeant en première instance :

Donne match perdu par forfait à AS GOURNAY FOOTBALL 2 sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficié GRPT US CRIEL EU FC 2 sur le score de 3 buts à 0 but

La commission inflige à AS GOURNAY FOOTBALL une amende de 99€ pour forfait non déclaré en application des droits du DFSM

Poule H

Match n°54979808 : ENT MOTTEVILLE X MARE 3 / FC BARENTINOIS 2

La commission inflige à ENT MOTTEVILLE X MARE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule I

Match n°54992005 : ENT ALBATRE GASEG 1 / FC BREAUTE BRETEVILLE 2

La commission inflige à ENT ALBATRE GASEG une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre).

Poule k

Match n°54980388 : ENT ASL.JSON.ASBZ 1 / AS PETIVILLE 2

La commission inflige à ENT ASL.JSON.ASBZ une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n°54980386: AS SASSETOT THEROULD 12 / RC NORMAND 2020. 1

La commission inflige à AS SASSETOT THEROULD une amende de 50 € pour non-utilisation de la FMI et insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1, absence numéro de match)

Match n°549803887 : ES YPREVILLAISE 1 / ASL RAMPONNEAU FECAMP 1

La commission inflige à ES YPREVILLAISE une amende de 30 € à pour non-utilisation de la FMI.

La commission inflige à ES YPREVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeants banc de touche)

La commission inflige à ASL RAMPONNEAU FECAMP une amende de 10 € pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence dirigeants banc de touche)

Poule L

Match n°54980413 : AS STE ADRESSE BUT 2 / LE HAVRE S'PORT FOOT 2

Forfait non déclaré d'AS STE ADRESSE BUT 2

La commission jugeant en première instance :

Donne match perdu par forfait à AS STE ADRESSE BUT 2 sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier LE HAVRE S'PORT FOOT 2 sur le score de 3 buts à 0 but

La commission inflige à AS STE ADRESSE BUT une amende de 99€ pour forfait non déclaré en application des droits du DFSM

Match n°54980415: HAVRE CAUCRIAUVILLE S 5 / US ST THOMAS 2

La commission inflige à US ST THOMAS une amende de 10€ à pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule M

Match n°55017318 : US EPOUVILLE 3 / US DES FALAISES 2

La commission inflige à US DES FALAISES une amende de 30 € pour sa responsabilité dans la non-utilisation de la FMI (absence des codes).

La commission inflige à US DES FALAISES une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2)

Poule N

Match n°54981112 : LE HAVRE FC 2012 5 / CS MUNICIPAUX LE HAVRE 3

La commission inflige à CS MUNICIPAUX LE HAVRE une amende de 30 € pour sa responsabilité dans le non-utilisation de la FMI (absence des codes).

La commission inflige à CS MUNICIPAUX LE HAVRE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule O

Match n° 54981161 : GAINNEVILLE AC 13 / AS DE MONTIVILLIERS 2

La commission inflige à GAINNEVILLE AC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 1).

Match n° 54981162 : US DE GODERVILLE 2 / ROGERVILLE FC 1

La commission inflige à ROGERVILLE FC une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Poule P

Match n° 54994879 : US MESNIL ESNARD FRA 3 / FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY 4

La commission inflige à FC ST JULIEN PETIT QUEVILLY une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (Même personne sur le banc des éducateurs et arbitre assistant 2).

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

Rencontres reportées du 20 décembre 2025

U18 D2

Poule C

Match n°54013405: US GODERVILLE 22 / STADE VALERIQUAIS 21

Forfait déclaré de US GODERVILLE 22 par mail le 16 décembre 2025 à 10h22

La commission jugeant en première instance :

Donne match perdu par forfait à US GODERVILLE 22 sur le score de 0 but à 3 buts avec 0 point pour en faire bénéficier STADE VALERIQUAIS 21 sur le score de 3 buts à 0 but

La commission inflige à US GODERVILLE une amende de 80€ pour forfait déclaré en application des droits du DFSM

Poule E

Match n°54013627 : AS MESNEROISE 21 / ES JANVALAISE 21

Dossier transmis à la commission départementale de discipline, en attente d'homologation.

U15 D1

Poule B

Match n° 54014538 : O. DE DARNETAL (1) / ROUEN SAPINS FC (2)

Dossier transmis à la Commission Départementale des Règlements et Contentieux.

Match n° 54014555: AS MADRILLET CHAT BL (1) / ES MESNIL ESNARD FRA (1)

Dossier transmis à la Commission Départementale de Discipline.

Poule C

Match n° 54014812 : CANY FC (1) / US DOUDEVILLAISE (1)

La commission inflige à US DOUDEVILLAISE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

U15 D2

Poule F

Match n°54015645 : AS GOURNAY FOOTBALL 1 / AS CANTON D'ARGUEIL 1

La commission inflige à AS GOURNAY FOOTBALL une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (absence de délégué).

U13 D1

Poule A

Match n° 54938778 : US LUNERAYSIENNE (4) / FC OFFRANVILLAIS (5)

La commission inflige à US LUNERAYSIENNE une amende de 10€ pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage (même personne sur le banc et en tant qu'arbitre assistant 1).

Courriel : district@dfsma.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

COUPE DU DFSM U18

3EME TOUR : 32 ÉQUIPES QUALIFIÉES

1	ESM GONFREVILLE LORCHER	22	D1 GA
2	FC ROUEN 1899	22	D2 GH
3	ESPC ST GILLES ETAINHUS	21	D2 GA
4	FC DU NORD OUEST	21	D2 GD
5	ES DU MONT GAILLARD	22	D1 GA
6	SC OCTEVILLE SUR MER	21	D1 GA
7	SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX	21	D1 GA
8	PLAT QUINCAMPOIS FC	21	D2 GH
9	US MESNIL ESNARD FRANQ	22	D2 GG
10	ENT AS COTE D'ALBATRE-OURVILLE	21	D2 GC
11	AS MESNIEROISE	21	D2 GE
12	FC TOTES	21	D2 GD
13	FC LA VARENNE	21	D1 GC
14	NEUVILLE AC	21	D1 GC
15	FC LE TRAIT DUCLAIR	21	D1 GC
16	US GODERVILLAISE	21	D2 GB
17	AS5V	21	D2 GF
18	GRPT EFECOCSP	22	D1 GB
19	US LUNERAYSIENNE	21	D1 GC
20	FALAISE DU TALOU	21	D1 GC
21	CMS OISSEL	22	D1 GB
22	F DE LA BOUCLE DE SEINE	21	D1 GC
23	A.C. ST ROMAIN DE COLBOSC	21	D1 GA
24	AS DE MONTIVILLIERS	21	D2 GA
25	OLYMPIA CAUX FOOTBALL	22	D1 GA
26	MONT ST AIGNAN FC	21	D1 GB
27	ST AUBIN FC	21	D1 GB
28	GRPT MOULIN ECALLES	21	D2 GF
29	AS LONDAISE	21	D2 GG
30	SC PETIT COURONNE	21	D2 GH
31	USF FECAMP 21 OU ENT MOTTEVILLE CROIX MARE 21		D1 GA
32	FC FREVILLE BO SIVOM	21	D2 GD

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

TIRAGE AU SORT COUPE DU DFSM U18

Tirage au sort du troisième tour après répartition en zones géographiques, matchs programmés le samedi 31 janvier 2026 (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

ST AUBIN FC 21 / CMS OISSEL 22
PLAT QUINCAMPOIS FC 21 / US MESNIL ESNARD FRANQ 22
AS LONDAISE 21 / SC PETIT COURONNE 21
AS5V 21 / GRPT EFECOCSP 22
FC DU NORD OUEST 21 / FC ROUEN 1899 22
FC LE TRAIT DUCLAIR 21 / ENT AS COTE D'ALBATRE-OURVILLE 21
AS MESNIEROISE 21 / NEUVILLE AC 21
FALAISE DU TALOU 21 / FC TOTES 21
FC LA VARENNE 21 / FC FREVILLE BO SIVOM 21
SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 21 / SC OCTEVILLE SUR MER 21
ESM GONFREVILLE L'ORCHER 22 / OLYMPIA CAUX FOOTBALL 22
ES DU MONT GAILLARD 22 / ESPC ST GILLES ETAINHUS 21
US LUNERAYSIENNE 21 / US GODERVILLAISE 21

Tirage au sort du troisième tour après répartition en zones géographiques, matchs programmés le samedi 07 février 2026 pour les clubs qualifiés en coupe de Normandie (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

AS DE MONTIVILLIERS 21 / AC ST ROMAIN DE COLBOSC 21
F BOUCLE DE SEINE 21 / USF FECAMP 21 OU E MOTTEVILLE X MARE 21
MONT ST AIGNAN FC 21 / GRPT MOULIN ECALLES 21

COUPE DU DFSM U15

2EME TOUR : matchs joués le samedi 13 et 20 décembre 2025

Match n°55220653 : F BOUCLE DE SEINE 1 / US DOUDEVILLAISE 1

Réverses confirmées de US DOUDEVILLAISE

Pris connaissance de la décision de la commission départementale des règlements et contentieux dans son procès-verbal numéro 6 du 17 décembre 2025 publiée le 22 décembre 2025.

La commission qualifie F BOUCLE DE SEINE pour le prochain tour.

Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

COUPE DU DISTRICT DE SEINE MARITIME U15

3EME TOUR : 32 ÉQUIPES QUALIFIÉES

1	AS FAUVILLAISE 1	D1 GA
2	USF FECAMP 1	D1 GA
3	OLYMPIA CAUX FOOTBALL 1	D1 GA
4	US LILLEBONNAISE 1	D1 GA
5	SC OCTEVILLE SUR MER 1	D1 GA
6	SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 1	D1 GA
7	GRPT EFECOCSP 2	D1 GB
8	US MESNIL ESNARD FRANQ 2	D1 GB
9	GRAND QUEVILLY FC 1	D1 GB
10	O DE DARNETAL 1	D1 GB
11	SC PETIT COURONNE 1	D1 GB
12	FUSC BOISGUILLAUME 2	D1 GB
13	FALAISE DU TALOU 1	D1 GC
14	O PAVILLAIS 1	D1 GC
15	GRPT US CRIEL-EU FC 1	D1 GC
16	FC NEUFCHATEL EN BRAY 1	D1 GC
17	RC DU PORT DU HAVRE 1	D2 GA
18	A.C. ST ROMAIN DE COLBOSC 1	D2 GA
19	SAFRAN NDIE SPORTS 1	D2 GB
20	SC FRILEUSE 1	D2 GB
21	FC GRUCHET LE VALASSE 1	D2 GC
22	ENT OURVILLE -COTE ALBATRE 1	D2 GD
23	AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1	D2 GD
24	FC LE TRAIT DUCLAIR 1	D2 GE
25	MONT ST AIGNAN FC 1	D2 GF
26	FC OFFRANVILLAIS 1	D2 GG
27	FC DIEPPE 2	D2 GG
28	ENT AS MESNIEROISE - USL 1	D2 GG
29	CMS OISSEL 2	D2 GI
30	ST AUBIN FC 1	D2 GI
31	STADE DE SOTTEVILLE CC 1	D2 GI
32	F BOUCLE DE SEINE 1	D2 GE

Courriel : district@dfsma.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot

TIRAGE AU SORT COUPE DU DFSM U15

Tirage au sort du troisième tour après répartition en zones géographiques, matchs programmés le samedi 31 janvier 2026 (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

FC NEUFCHATEL EN BRAY 1 / FC OFFRANVILLAIS 1
ENT AS MESNEROISE - USL 1 / FALAISE DU TALOU 1
GRPT US CRIEL-EU FC 1 / FC DIEPPE 2
O PAVILLAIS 1 / ENT OURVILLE -COTE ALBATRE 1
AS SASSETOT THEROULDEVILLE 1 / AS FAUVILLAISE 1
US LILLEBONNAISE 1 / FC LE TRAIT DUCLAIR 1
USF FECAMP 1 / F BOUCLE DE SEINE 1
SAFRAN NDIE SPORTS 1 / RC DU PORT DU HAVRE 1
OLYMPIA CAUX FOOTBALL 1 / SOLIDARITE S GOURNAY EN CAUX 1
SC FRILEUSE 1 / FC GRUCHET LE VALASSE 1
A.C. ST ROMAIN DE COLBOSC 1 / SC OCTEVILLE SUR MER 1
US MESNIL ESNARD FRANQ 2 / O DE DARNETAL 1
SC PETIT COURONNE 1 / MONT ST AIGNAN FC 1
FUSC BOISGUILLAUME 2 / GRAND QUEVILLY FC 1
GRPT EFECOCSP 2 / ST AUBIN FC 1

Tirage au sort du troisième tour après répartition en zones géographiques, matchs programmés le samedi 07 février 2026 pour les clubs qualifiés en coupe de Normandie (matchs pouvant être avancés et joués en semaine avec l'accord des deux clubs).

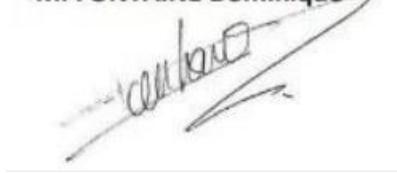
En cas de terrain impraticable la rencontre sera systématiquement inversée.

CMS OISSEL 2 / STADE DE SOTTEVILLE CC 1

La prochaine réunion est prévue le mardi 27 janvier 2026

Le Président de séance

M. FONTAINE Dominique



Le Secrétaire

Mr. BLONDEL Thierry



Courriel : district@dfsm.fff.fr

Téléphone : 02.76.52.81.72

Siège social 2 rue Bellanger 76190 Yvetot